

COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

1. RECONDUCTION DU CASEP POUR 2018-2019

1 Dans sa décision D-2017-094, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a reconduit et approuvé
2 pour l'année financière 2017-2018, la demande formulée par Énergir, s.e.c. (« Énergir ») :

3 « *APPROUVER un montant de 1 M\$ pour le CASEP; »*

4 Dans cette même décision, la Régie a ordonné à Énergir de tenir une séance de travail pour
5 traiter du fonctionnement du CASEP et de son avenir. Cette séance de travail devait notamment
6 traiter de plusieurs enjeux soulevés par la Régie et certains intervenants, notamment l'évolution
7 du nombre de participants, le solde du fonds CASEP ainsi que la croissance des ratios des aides
8 octroyés¹.

9 Le 21 février 2018, Énergir a donc tenu à ses bureaux une rencontre technique regroupant la
10 Régie ainsi que plusieurs intervenants. Au cours de cette rencontre, une présentation comportant
11 des analyses détaillées de l'utilisation du fonds CASEP a été faite et est déposée en annexe 1.

12 Cette présentation a permis de rassurer la Régie et les intervenants en faisant ressortir les
13 constats suivants :

- 14 • le nombre de participants n'est pas en diminution ; en 2017 il est parmi les plus élevés
15 des 10 dernières années ;
- 16 • la moyenne des aides du CASEP versées est d'un peu plus de 1 M\$ par année depuis
17 2007 et, bien que le solde du fonds fluctue, il est en moyenne relativement constant (2017
18 n'est pas une année atypique) ;
- 19 • les ratios des aides du CASEP versées sont en diminution constante depuis 2011, mais
20 les prévisions d'Énergir pourraient être améliorées ;

¹ D-2017-094, paragr. 401 et 407.

- 1 • en moyenne, le programme CASEP coûte 19 \$/tonne de gaz à effet de serre (GES) évité
2 et se compare avec les autres programmes qui visent la réduction de GES ;
- 3 • sur la base d'hypothèses réalistes, les besoins en regard du programme CASEP pour la
4 conversion de mazout léger dans les marchés résidentiel et CII dépassent le 1 M\$ pour
5 au moins les quatre prochaines années.

6 Quant aux modalités, la présentation a mis de l'avant que l'aide financière du CASEP est conçue
7 et calculée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment :

- 8 • inciter le client à devancer sa décision d'achat dans le cas d'un appareil de chauffage au
9 mazout qui est souvent encore fonctionnel;
- 10 • calibrer les montants d'aides financières selon l'expertise de la force de vente et
11 l'expérience d'Énergir ;
- 12 • respecter les paramètres du programme tel qu'autorisé par la Régie; et
- 13 • utiliser la PRI du client comme facteur indicateur de la justesse et la nature raisonnable
14 de l'aide financière proposée.

15 Enfin, la rencontre technique a permis à Énergir de présenter à la Régie et aux intervenants
16 présents la proposition envisagée en regard du CASEP pour la Cause tarifaire 2018-2019 :

- 17 • le programme CASEP demeure pertinent puisque tous les marchés ont des potentiels de
18 conversion mazout important;
- 19 • des pourparlers sont en cours avec Transition énergétique Québec (TEQ) pour discuter
20 de leur offre de programme dans le cadre du Plan directeur. La conversion d'énergies à
21 des sources moins polluantes sera certainement un des outils du Plan directeur pour
22 réaliser des économies de GES. TEQ prévoit déposer son Plan directeur au printemps
23 2018. D'ici ce dépôt et le moment où le Plan directeur sera public, Énergir ne peut
24 présumer du contenu du Plan directeur à l'égard des programmes de conversion;
- 25 • Énergir propose de reconduire tel quel le CASEP puisqu'il subsiste pour l'année 2019 un
26 contexte d'incertitude au niveau des programmes de conversion potentiels que TEQ
27 pourrait développer; et

- 1 • Énergir propose de se pencher sur de nouvelles modalités du programme CASEP une
2 fois que les orientations du Plan directeur auront été adoptées.

3 Conséquemment, il a été jugé raisonnable par les participants à la rencontre qu'Énergir demande,
4 dans le contexte actuel, la reconduction pour l'année financière 2018-2019 d'un budget de
5 1 000 000 \$ pour le compte du CASEP.

6 De ce fait, Énergir propose également d'inclure un montant de 1 000 000 \$ à son coût de service
7 de 2018-2019.

8 **Énergir demande à la Régie d'approuver un montant de 1 000 000 \$ pour le CASEP dans**
9 **le coût de service 2019 qui servira à alimenter le compte de frais reportés du CASEP.**

10 Énergir poursuit la même démarche et observe les mêmes règles d'attribution du CASEP que par
11 le passé, c'est-à-dire qu'elle vise :

- 12 > la densification du réseau par l'ajout de clients résidentiels. L'énergie déplacée sera
13 principalement du mazout n° 2;
- 14 > la densification du réseau par l'ajout de clients CII (commerciaux, institutionnels et petits
15 industriels) sur les extensions récentes de réseau. L'énergie déplacée sera principalement
16 du mazout n° 2; et
- 17 > la réalisation de mini-extensions de réseau. L'énergie déplacée sera principalement du
18 mazout n° 2.

2. RAPPORT AU 28 FEVRIER 2018

1 Énergir a débuté l'exercice 2017-2018 avec un solde, au 1^{er} octobre 2017, de 1 475 577 \$, auquel
 2 s'est ajouté le montant autorisé de 1 000 000 \$ dans le cadre de la Cause tarifaire 2018 ainsi que
 3 les intérêts prévus au 30 septembre 2018 au montant de 109 895 \$, ce qui totalisait une
 4 enveloppe disponible pour 2017-2018 de 2 585 472 \$, comme présenté au tableau I.

Tableau I
Sommes disponibles

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Solde CASEP au 1 ^{er} octobre 2017 | 1 475 577 \$ |
| Montant autorisé pour 2017-2018 | 1 000 000 \$ |
| Intérêts prévus pour 2017-2018 | 109 895 \$ |
| Somme disponible 2017-2018 | 2 585 472 \$ |
| | |
| Somme utilisée au 28 février 2018 | 648 105 \$ |
| Solde résiduel au 28 février 2018 | 1 937 367 \$ |
| Somme en processus de vente prévue être versée du 1 ^{er} mars au 30 septembre 2018 : | 1 303 741 \$ |
| <ul style="list-style-type: none"> - engagée en 2017 - engagée au 28 février 2018 - prévue de mars 2018 à septembre 2019 | <ul style="list-style-type: none"> 457 025 \$ 134 950 \$ 711 766 \$ |
| Solde prévu au 30 septembre 2018 | 633 626 \$ |
| | |
| Montant du programme pour 2018-2019 | 1 000 000 \$ |
| Somme disponible 2018-2019 | 1 633 626 \$ |

5 Le tableau II présente les résultats au 28 février 2018. On y voit que les sommes versées s'élèvent
 6 à 648 105 \$. Cela représente 295 clients, pour un volume de 1 249 585 m³ (équivalant à
 7 1 309 845 litres de mazout n° 2), permettant de déplacer 1 221 tonnes eq CO₂.

Tableau II
CASEP 2017-2018
Résultats au 28 février 2018

| | NOMBRE DE CLIENTS | VOLUME GAZ NATUREL <i>(m³ éq)</i> | CASEP <i>(\$)</i> | RATIO <i>(¢/m³ éq)</i> |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------|
| Réalisés | | | | |
| Densification - Résidentiel | 227 | 686 030 | 513 750 | 74,89 |
| Commercial | 68 | 563 555 | 134 355 | 23,84 |
| Total | 295 | 1 249 585 | 648 105 | 51,87 |

3. PREVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR LE RESTE DE L'ANNEE 2017-2018

1 Afin d'établir la prévision 2018-2019, Énergir a, dans un premier temps, considéré les dossiers
 2 présentement en processus de vente (ventes signées) qui devraient se traduire par des montants
 3 versés du 1^{er} mars au 30 septembre 2018, lesquels totalisent 1 303 741 \$, comme présenté au
 4 tableau III. Cette prévision provient de ventes engagées en 2017 pour 457 025 \$, de ventes
 5 engagées jusqu'au 28 février 2018 pour 134 950 \$ ainsi que de ventes prévues d'ici la fin de
 6 l'année 2018 pour 711 766 \$. Ces projets représentent 464 clients, pour un volume de
 7 3 276 106 m³ (équivalant à 3 415 156 litres de mazout n° 2), permettant de déplacer 3 150 tonnes
 8 eq CO₂.

Tableau III
Prévisions de mars à septembre 2018

| GROUPE DE CLIENTS | NOMBRE DE CLIENTS | VOLUME (m ³) | CASEP (\$) | RATIO (\$/m ³) |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------|-------------------------------|
| Processus ventes | | | | |
| Densification - Résidentiel | 274 | 821 790 | 529 505 | 64,43 |
| Commercial | 190 | 2 454 316 | 774 236 | 31,55 |
| Total Processus ventes | 464 | 3 276 106 | 1 303 741 | 39,80 |

9 Une fois les dossiers en processus de vente considérés et la prévision pour le reste de l'année,
 10 il resterait un solde prévu au 30 septembre 2018 de 633 626 \$ pour de nouveaux projets, comme
 11 présenté au tableau I.

4. PREVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR L'ANNEE 2018-2019

1 En additionnant le solde prévu au 30 septembre 2018 de 633 626 \$ et la reconduction du
 2 programme de 1 000 000 \$ pour 2018-2019, le montant disponible pour 2018-2019 est de
 3 1 633 626 \$. De ce nombre, Énergir prévoit verser 568 730 \$ provenant de ventes signées en
 4 2018 et 787 241 \$ provenant de ventes signées en 2019, et ce, pour un total de 1 355 971 \$, tel
 5 que présenté au tableau IV.

6 Énergir prévoit utiliser ce montant pour l'addition de nouveaux projets totalisant 600 clients,
 7 représentant un volume de 3 201 299 m³ (équivalant à 3 341 229 litres de mazout n° 2),
 8 permettant de déplacer 3 089 tonnes eq CO₂.

9 Au 30 septembre 2019, Énergir prévoit donc avoir un solde de 324 845 \$, incluant des intérêts
 10 sur le solde de l'année précédente de 47 190 \$ (1 633 626 \$ - 1 355 971 \$ + 47 190 \$).

Tableau IV
Prévisions 2018-2019

| GROUPE DE CLIENTS | NOMBRE DE CLIENTS | VOLUME (m ³) | CASEP (\$) | RATIO (\$/m ³) |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------|-------------------------------|
| Nouveaux projets | | | | |
| Densification - Résidentiel | 363 | 1 012 193 | 618 388 | 61,09 |
| Commercial | 237 | 2 189 106 | 737 583 | 33,69 |
| Total Nouveaux projets | 600 | 3 201 299 | 1 355 971 | 42,36 |

energir

Séance de travail portant sur le CASEP

Dossier tarifaire 2018-2019

21 février 2018

Dans sa décision, D-2017-094, « *la Régie ordonne à Énergir de tenir une séance de travail pour traiter de son fonctionnement du CASEP et de son avenir dans le but de présenter, pour adoption, un nouveau programme et ses modalités au prochain dossier tarifaire.* »

Les thèmes suivants doivent faire partie de la séance de travail :

- évolution du nombre de participants
- ratios d'aide offerts
- coûts de conversion vers le gaz naturel
- période de retour de l'investissement

Première partie

Réponses aux enjeux soulevés et perspective des besoins du CASEP

1. Mise en contexte du programme CASEP et information fournie dans les dossiers Régie
2. Retour sur les interrogations de la Régie et des intervenants dans la CT2018
3. Analyse historique et constats de la performance du programme CASEP
4. Potentiel de conversion restant et besoins liés au programme CASEP

Deuxième partie

Éclaircissement quant aux modalités d'attribution et proposition CT2019

5. Coûts de conversion vers le gaz naturel
6. Paramétrisation de l'aide financière
7. Règles d'attribution des montants CASEP
8. Proposition pour la CT 2018-2019 dans le contexte d'incertitude quant aux programmes de conversion potentiels de TEQ
9. Travaux et analyses supplémentaires potentiels

Énergir souhaite rassurer la Régie de l'énergie (Régie) sur le potentiel de conversion existant et la pertinence du programme CASEP, et ce, dans un contexte d'incertitude quant aux programmes de conversion potentiels de TEQ

energir

le
nouveau
Gaz
Métro

**Première partie :
Réponses aux enjeux
soulevés et
perspective des
besoins du CASEP**



**Mise en contexte du
programme CASEP et
information fournie
dans les dossiers Régie**



La version actuelle du CASEP a été approuvée dans le mécanisme incitatif de 2007

« De façon à privilégier les efforts de Gaz Métro à déplacer les énergies plus polluantes (produits pétroliers, charbon, bois, etc.), une somme annuelle d'un million de dollars sera versée au Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) qui devra être utilisé pour réaliser des conversions de ces formes d'énergie vers le gaz naturel. »

« Le montant de cette contribution sera ajouté au coût de service [...] Il sera ainsi récupéré à travers les tarifs de l'ensemble de la clientèle. »

« Le CASEP sera utilisé comme « contribution externe » pour rentabiliser des projets de conversion de produits pétroliers, [...] »

- Les axes prioritaires sont :
 - La densification du réseau par l'ajout de clients résidentiels et CII (mazout léger)
 - La réalisation de petites extensions réseau (mazout léger)

La version actuelle du CASEP a été approuvée dans le mécanisme incitatif de 2007

*« Généralement, les sommes constituant le CASEP seront versées directement au client et viendront s'ajouter au montant du programme de rabais à la consommation (PRC) maximal qui permet d'atteindre un niveau de rentabilité acceptable à Gaz Métro. Dans ce cas, la somme totale versée en vertu du programme PRC et CASEP ne peut dépasser 100 % des dépenses admissibles. »***

*« Occasionnellement, les sommes constituant le CASEP serviront à réduire, à titre de contributions externes, les investissements nécessaires pour rendre un projet rentable pour l'ensemble des clients existants. »***

« Le solde du compte de substitution d'énergies plus polluantes sera rémunéré au taux moyen du coût du capital. »

Le CASEP se veut un programme social, dont l'objectif est de réduire les GES en déplaçant des énergies plus polluantes, le tout en favorisant autant la rentabilité du client que celle du distributeur

Le budget du CASEP présenté lors de la [Cause tarifaire](#)

- Il s'agit des sommes prévues être utilisées (versées) en cours d'année
- La prévision pour l'année de la cause tarifaire est réalisée en fonction du solde du compte et des prévision de ventes

Les sommes versées présentées lors du [Rapport annuel de l'année financière](#)

- Il s'agit des sommes utilisées, c'est-à-dire versées aux clients, à même les fonds du compte en cours d'année financière

Bien que cette information ne soit pas présentée dans les dossiers Régie, Énergir suit également les sommes engagées

- Il s'agit des sommes engagés lors de la signature des contrats avec les clients
- Le versement de ces engagements peut être réalisé en cours d'année ou au cours des années suivantes

Comme les versements du CASEP liés aux ventes et aux projets signés peuvent s'échelonner sur plusieurs années et dépendre de considérations administratives, il est difficile de prévoir avec précision les sommes qui seront versées annuellement

**Retour sur les
interrogations de la
Régie et des
intervenants dans la
CT2018**



Trois enjeux ont été soulevés lors de la Cause tarifaire 2018

Dans la décision D-2017-094

« Le GRAME note un accroissement de l'ordre de 60 % du ratio cents/m³ équivalent entre les résultats du CASEP 2016-2017 et les prévisions 2017-2018, à la fois pour la densification du marché résidentiel et du marché commercial. »

« [...], la Régie s'est dite préoccupée par le solde important du fonds du CASEP disponible et le nombre inférieur de participants au programme. »

La Régie et les intervenants s'interrogent sur l'évolution des participants, le solde du fonds du CASEP et l'évolution des ratios ¢/m³ des aides octroyées

Analyse historique et constats de la performance du programme CASEP

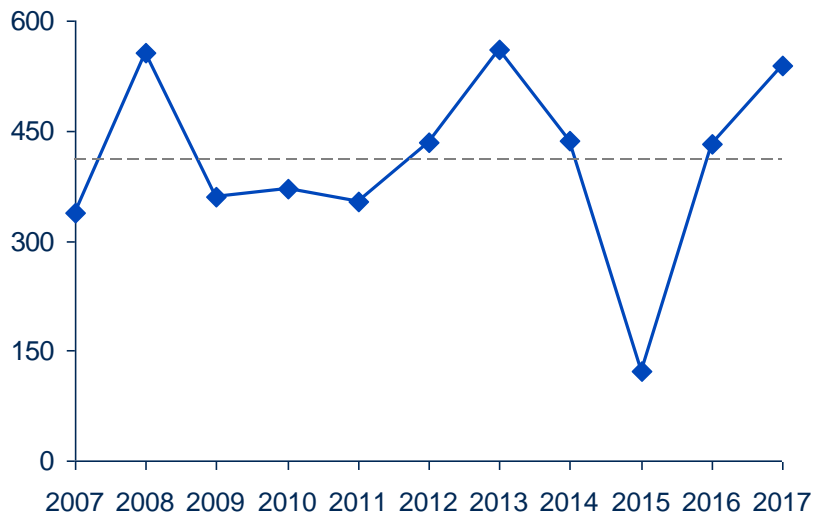


Évolution historique du nombre de participants

- Alors que la moyenne de récipiendaires du CASEP est d'environ 400 participants, le nombre en 2017 est de 538, soit la 3^e année la plus importante depuis 2007
- Les prévisions d'Énergir du nombre de dossiers traités sont volatiles et difficiles à prévoir bien qu'en général, elles équivalent à la moyenne du réel

Récipiendaires du CASEP

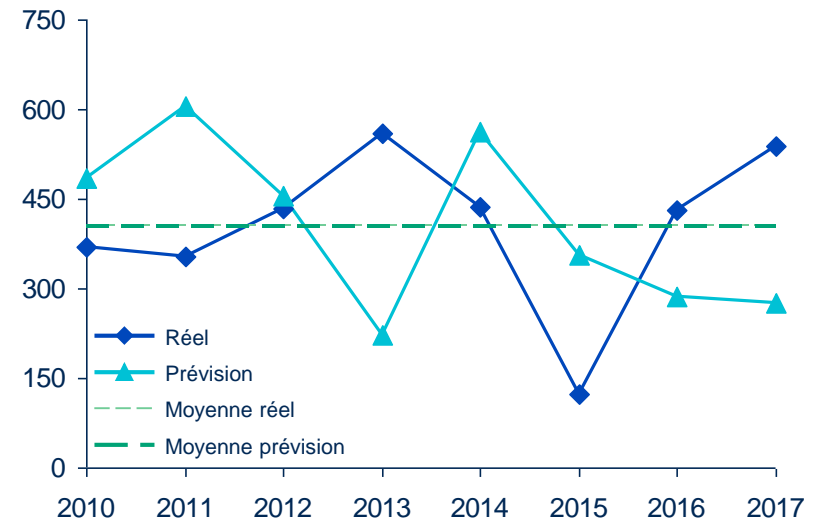
2007-2017; en nombre



Sources : Rapports annuels

Récipiendaires du CASEP réels vs prévus

2010-2017; en nombre



Sources : Rapports annuels & Causes tarifaires

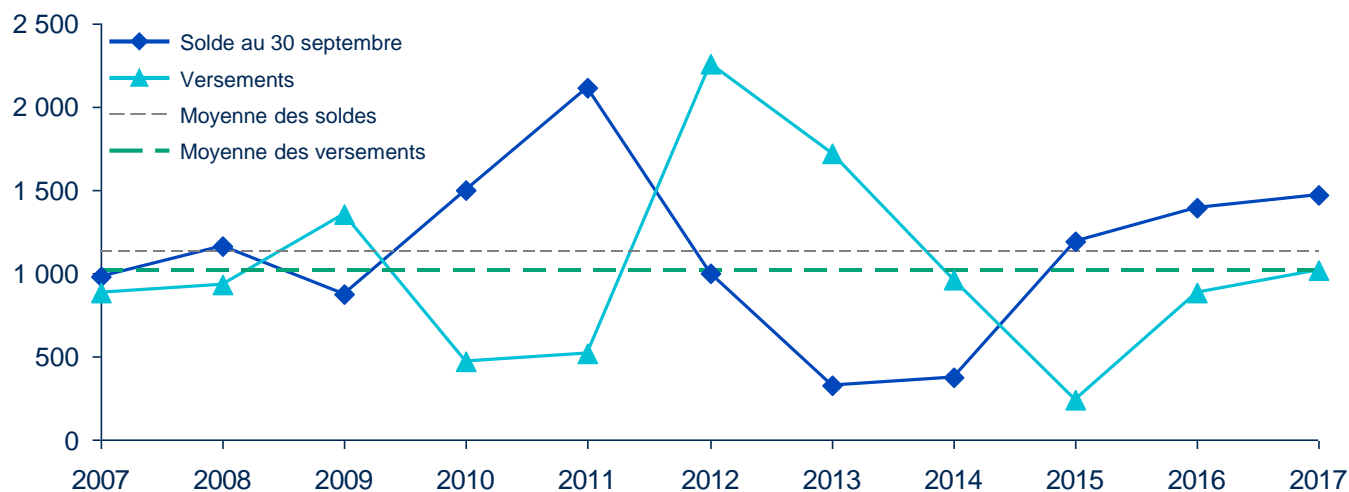
Le nombre de participants en 2017 est parmi les plus élevés des 10 dernières années

Évolution historique des montants versés et du solde du fonds du CASEP

- Le solde du fonds du CASEP en fin d'année en 2017 était de 1,4 M\$, soit similaire aux années antérieures depuis 2007 (moyenne de 1,2 M\$)
- Depuis 10 ans, la moyenne des sommes versées est d'un peu plus de 1 M\$
- Le solde peut varier en fonction de la position concurrentielle et des opportunités d'affaires qui se présentent à Énergir

État des soldes et montants versés du CASEP

2007-2017; en milliers de \$



Sources : Rapports annuels

L'état du solde du CASEP en 2017 n'est pas atypique face aux autres années

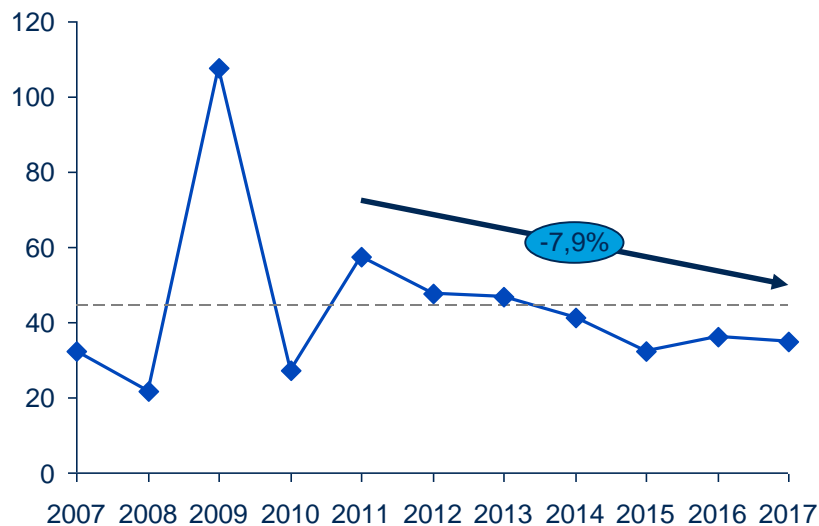
Évolution historique des ratios en ¢/m³

Depuis 2011, le ratio moyen a diminué d'environ 7,9 % par année pour atteindre 35,10 ¢/m³, soit inférieur à la moyenne de 40,73 ¢/m³ depuis 2007

Les prévisions d'Énergir du ratio pourraient être améliorées bien qu'en moyenne, elles aient environ 5 % d'écart seulement

Ratios du CASEP versé

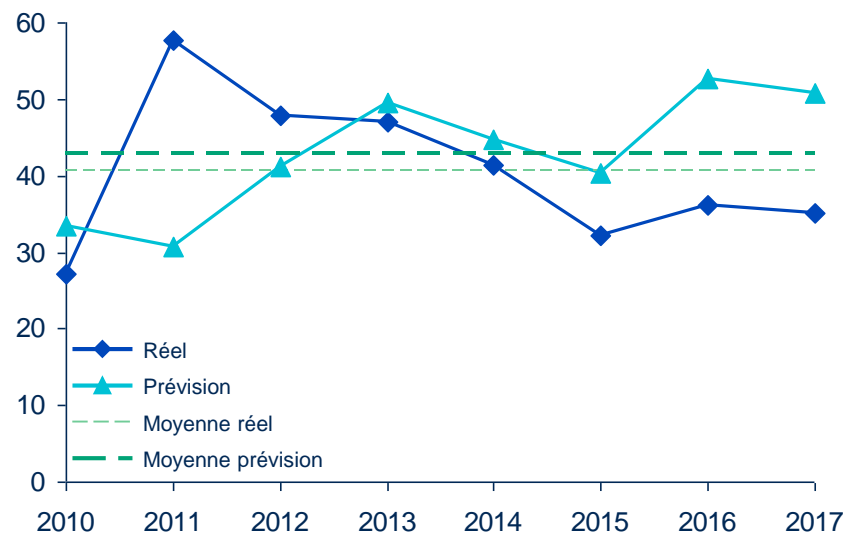
2007-2017; en ¢/m³



Sources : Rapports annuels

Ratios du CASEP versé réels vs prévus

2010-2017; en ¢/m³



Sources : Rapports annuels & Causes tarifaires

Les ratios du CASEP versé sont en diminution constante depuis 2011, mais les prévisions d'Énergir pourraient être améliorées

Suite... Évolution historique des ratios



Plusieurs raisons peuvent expliquer une certaine volatilité des ratios

1. Les opportunités d'affaires, notamment en lien avec les extensions de réseau
2. Le mix marché des ventes, notamment entre les marchés résidentiel et CII, mais également entre les ventes sur réseau et hors réseau

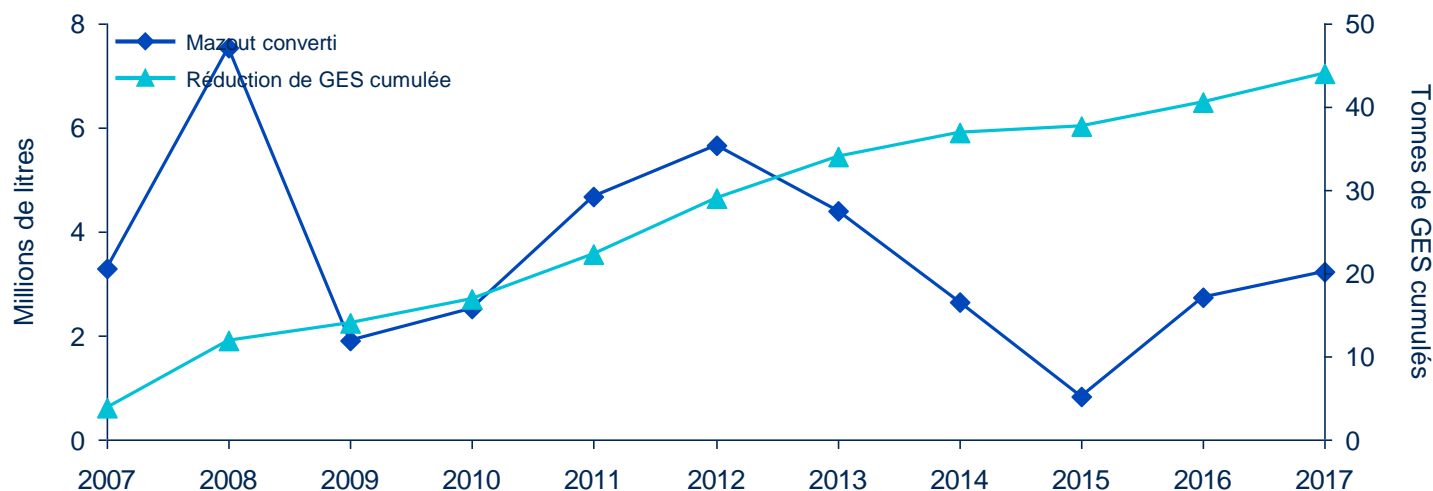
Les ratios du CASEP versé sont en diminution constante depuis 2011, mais les prévisions d'Énergir pourraient être améliorées

Évolution historique des litres de mazout convertis et des réductions cumulées de GES par le CASEP

- La conversion du mazout par le CASEP est d'environ 3 ML (million de litres) par année
- Au total, il s'agit de 39 ML en 11 ans
- Les GES évités grâce au CASEP depuis 2007 sont de près de 45 000 tonnes
- Soit l'équivalent d'environ 1 % des réductions de GES sur la période

Mazout converti et réductions cumulées de GES par le CASEP

2007-2017; mazout en millions de litres (gauche) et GES cumulés en milliers de t.éq. CO₂ (droite)



Sources : Rapports annuels et Énergir

Les 39 ML de mazout convertis grâce au programme CASEP ont contribué à 1 % des efforts de réduction de GES entre 2007 et 2017

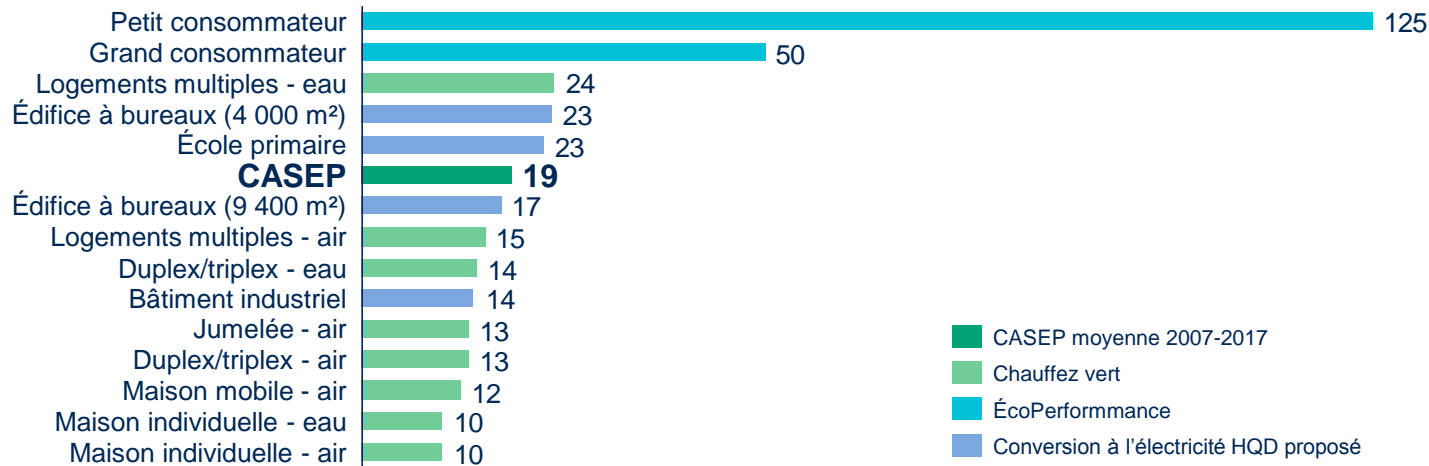
Comparaison des GES évités \$/tonne par programme



- De 2007 à 2017, le coût du programme CASEP a été d'environ 19 \$ la tonne de GES évités
- En comparaison des autres programmes visant des bâtiments, le CASEP se retrouve dans la moyenne des coûts

Coûts des principaux programmes de réduction de GES visant les bâtiments

En \$ par tonne de GES évités; appareils évalués sur 17 ans



Sources : Énergir, Chauffez-Vert, HQD, TEQ

Le programme CASEP se compare aux autres programmes de réduction de GES

Participants

- Le nombre de participants n'est pas en diminution alors qu'en 2017 il est parmi les plus élevés des 10 dernières années

Montants versés et solde du fonds

- La moyenne des aides du CASEP versées sont d'un peu plus de 1 M\$ annuellement depuis 2007
- Bien que le solde du fonds fluctue, il est en moyenne relativement constant (2017 n'est pas atypique)

Ratios ¢/m³

- Les ratios du CASEP versé sont en diminution constante depuis 2011, mais les prévisions d'Énergir pourraient être améliorées

Contribution du CASEP aux réductions de GES

- Depuis 2007, le CASEP a contribué à réduire les émissions annuelles de GES de 45 000 tonnes, en déplaçant plus de 39 ML de mazout
- En moyenne, le programme CASEP coûte 19 \$/tonne GES évité et se compare avec les autres programmes qui visent la réduction des GES

Les constats permettent de remettre en perspective les interrogations et les enjeux soulevés lors de la Cause tarifaire 2018

**Potentiel de conversion
restant pour les
marchés résidentiel et
CII (mazout léger) et
besoins liés au
programme CASEP**

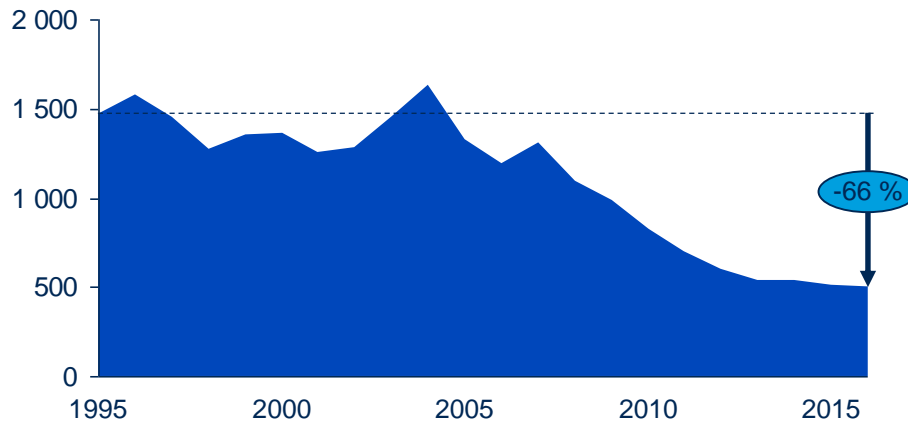


Mise en contexte de l'évolution de la consommation de mazout léger au Québec (secteur RES et CII)

- La consommation de mazout léger du secteur résidentiel comme affaires a diminué de plus des 2/3 entre 1995 et 2016
- Du marché affaires, c'est le secteur commercial qui a été le principal vecteur de diminution

Consommation de mazout léger, secteur résidentiel

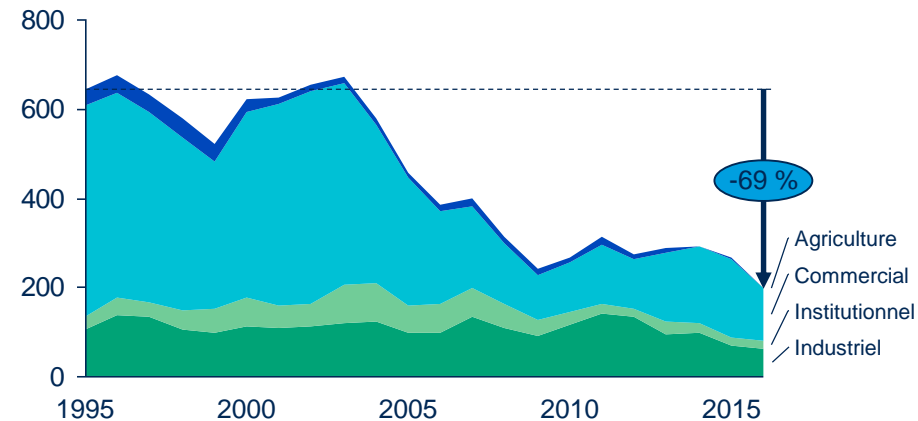
1995-2016; en millions de litres



Sources : CANSIM 128-0017

Consommation de mazout léger, secteur affaires

1995-2016; en millions de litres



Sources : CANSIM 128-0017

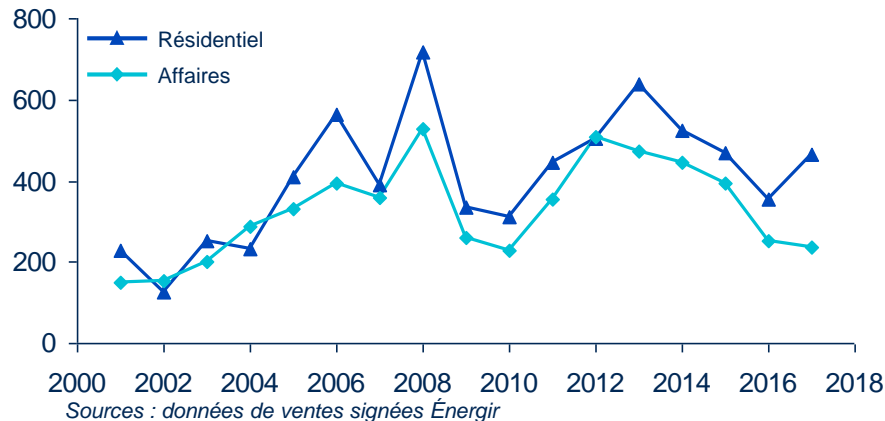
La diminution du mazout léger se constate de façon marquée dans les secteurs résidentiel et commercial

Mise en contexte des ventes en conversion mazout d'Énergir depuis 2001

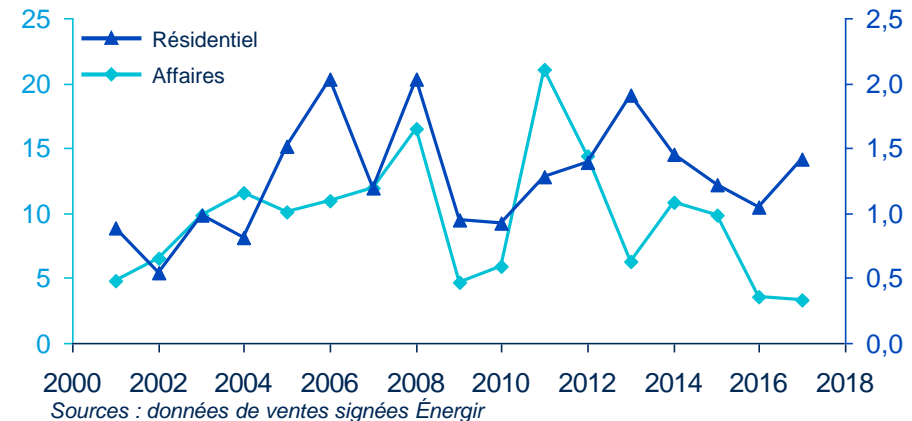


- Les ventes de conversion mazout d'Énergir suivent un parcours similaire à la diminution de la consommation au Québec
- Elles ont augmenté de façon continue entre 2001 et 2008; puis ralenti suite à la crise de 2009 pour ensuite remonter; on observe un certain ralentissement depuis 2013
- Ces conversions sont responsables d'environ 22 % de la diminution de 130 ML de mazout léger consommé entre 2013 et 2016
- Cet apport des conversions au gaz naturel est d'environ 6 % dans le marché résidentiel et de 44 % dans le marché affaires

Nombre de ventes de conversion mazout d'Énergir
2001-2017; en nombre



Volume de ventes de conversion mazout d'Énergir
2001-2017; en millions de m³ de gaz naturel



Depuis 2001, Énergir a converti plus de 12 000 consommateurs de mazout vers le gaz naturel

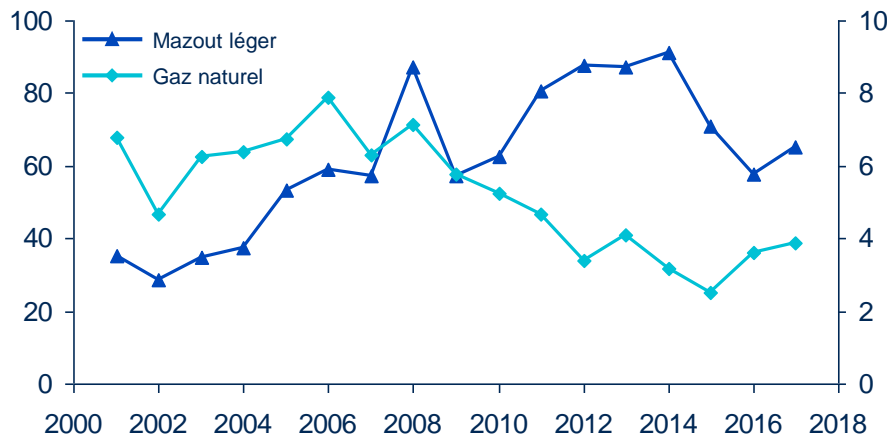
Évolution des prix et de la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au mazout



- Le prix du mazout léger est passé d'environ 40 ¢/l au début des années 2000 à 90 ¢/l en 2014 pour retomber autour de 60 ¢/l depuis
- En parallèle, le prix du gaz naturel est passé d'une moyenne de 7 \$/GJ de 2001 à 2007 pour ensuite diminuer et atteindre une moyenne de 4 \$/GJ depuis 2012
- Ce contexte a favorisé une hausse progressive de la position concurrentielle du gaz naturel face au mazout jusqu'en 2012 où il a plafonné pour ensuite légèrement redescendre

Prix du mazout léger et du gaz naturel

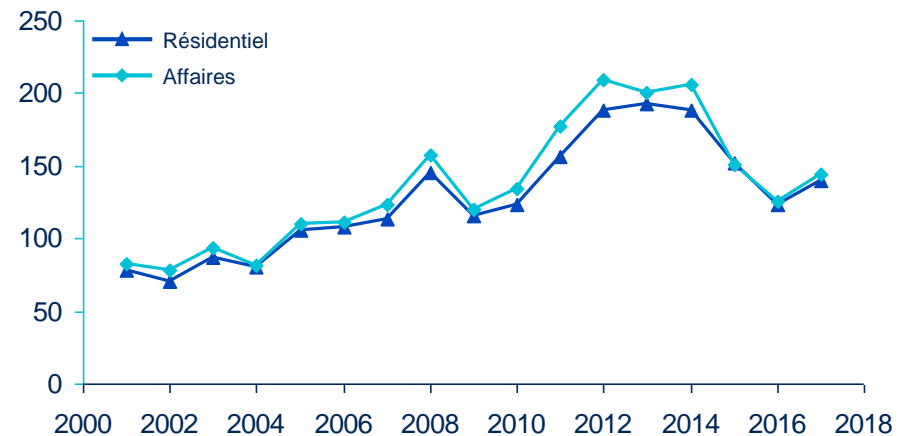
2001-2017; mazout léger en ¢/l (gauche); gaz naturel en \$/GJ (droite)



Sources : Régie de l'énergie et Énergir

Position concurrentielle du gaz naturel face au mazout léger

2001-2017; en pourcentage (ratio de facture gaz vs mazout)



Sources : Énergir

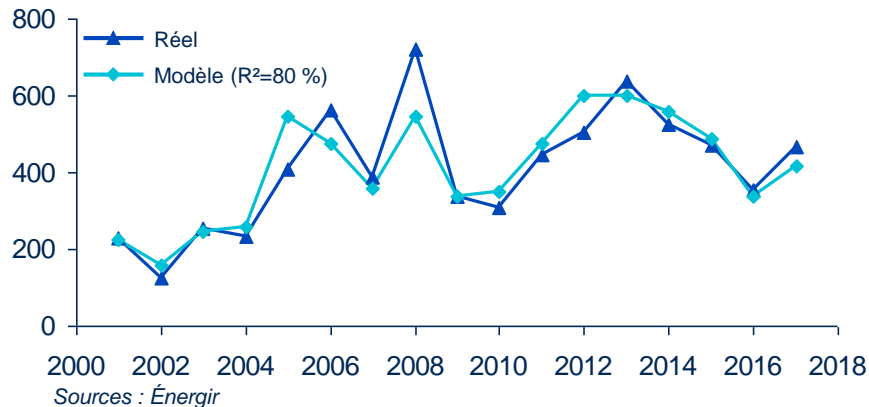
Entre 2001 et 2014, le prix du mazout léger a augmenté alors que celui du gaz naturel diminuait, ce qui a favorisé le déplacement du mazout léger vers le gaz naturel

Énergir utilise des modèles de régression pour prévoir les ventes en conversion mazout

- Les ventes de conversion du mazout vers le gaz naturel dépendent notamment
 - De la position concurrentielle
 - Du potentiel de conversion (effritement)
- Ces deux facteurs réussissent à expliquer environ 80 % des variations des ventes en conversion du mazout d'Énergir

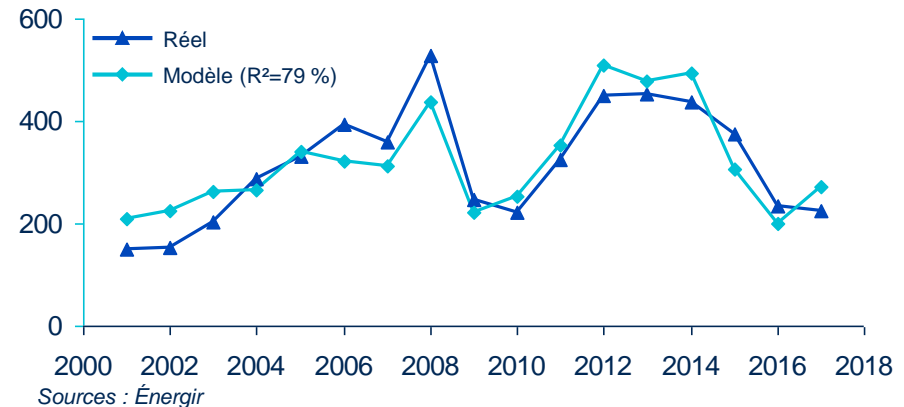
Ventes et modélisation des conversions mazout du marché résidentiel

2001-2017; en nombre



Ventes et modélisation des conversions mazout du marché affaires

2001-2017; en nombre



Le contexte économique et le potentiel de conversion explique bien les ventes vers le gaz naturel

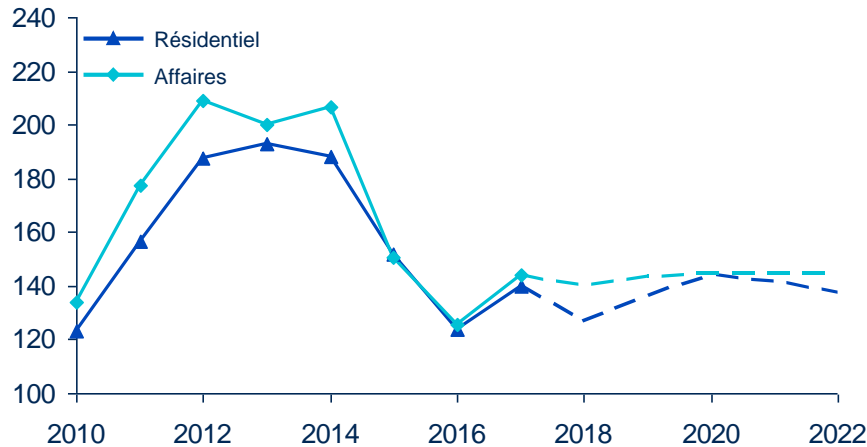
Perspective 5 ans de la position concurrentielle et de la consommation de mazout léger au Québec



- Les prévisions de prix du pétrole brut anticipent une hausse du prix de 49 \$/baril en 2017 à 52 \$/baril en 2022 qui devrait se refléter dans le prix du mazout léger
- Les prévisions du prix du gaz de réseau devraient légèrement diminuer de 3,90 \$/GJ en 2017 à 3,30 \$/GJ en 2022
- En parallèle, aucune raison porte à croire que la tendance à l'effritement du potentiel de conversion devrait changer de façon importante

Prévision de la position concurrentielle

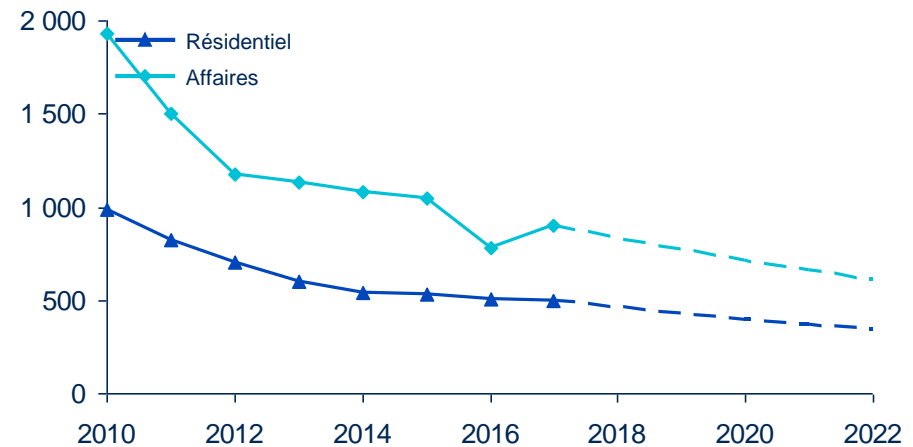
2010-2022p; en pourcentage (ratio de facture gaz vs mazout)



Sources : Énergir

Prévision de la consommation de mazout

2010-2022p; en millions de litres



Sources : Énergir

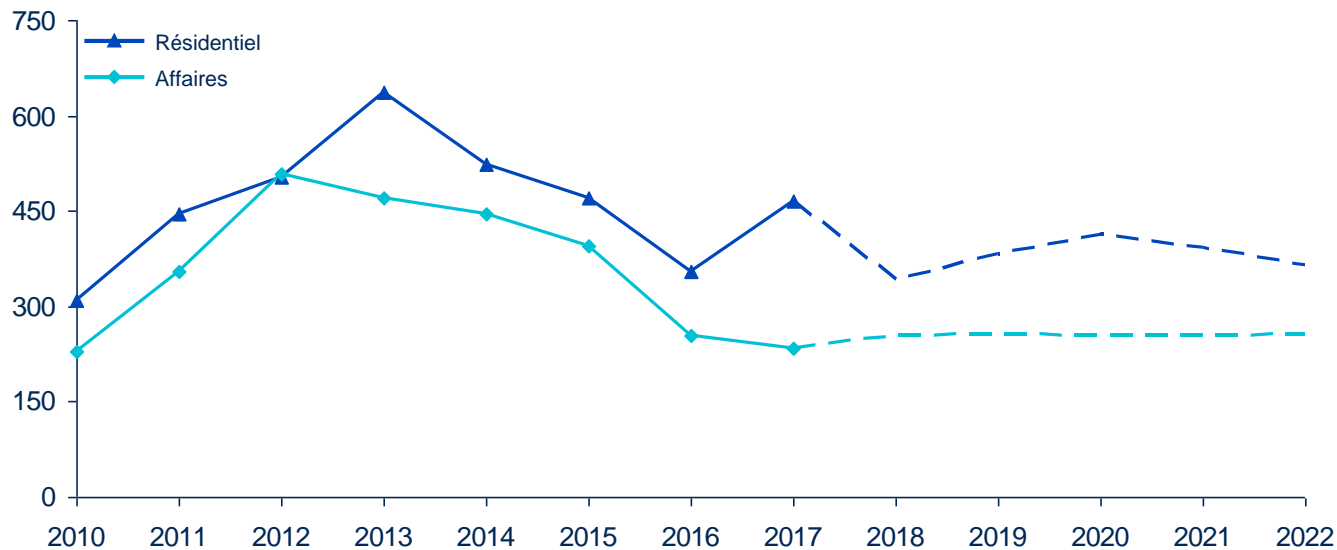
La position concurrentielle devrait se maintenir au cours des 5 prochaines années

Perspective 5 ans des ventes en nombre de conversions mazout

- Le nombre de conversions au gaz naturel dans le marché résidentiel devrait se maintenir à plus de 350 ventes dès 2018
- Le nombre de conversions au gaz naturel dans le marché affaires devrait se maintenir à près de 250 ventes par année sur la période

Prévision du nombre de ventes en conversion mazout d'Énergir

2010-2022p; en nombre



Sources : Énergir

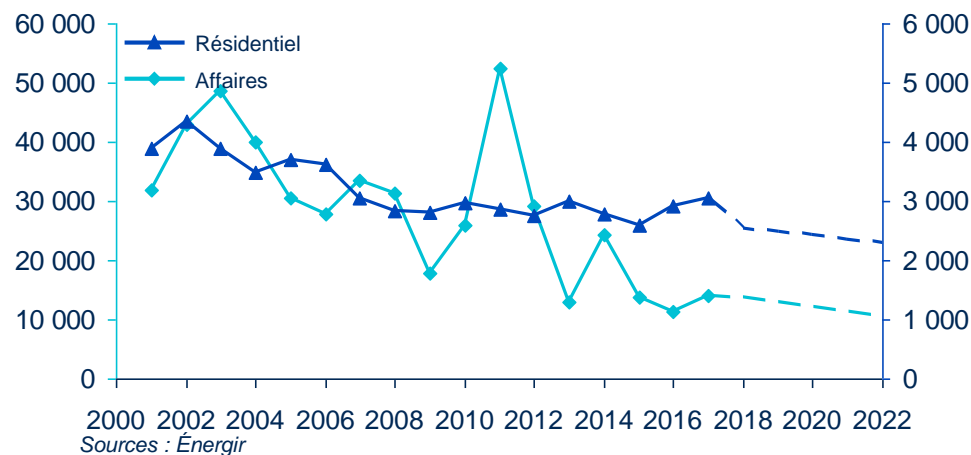
Au cours des 5 prochaines années, Énergir envisage convertir plus de 3 000 consommateurs de mazout

Perspective 5 ans des volumes moyens de conversion

- Le volume moyen des conversions du marché affaires est passé d'environ 40 000 m³ au début des années 2000 à environ 15 000 m³ l'année dernière
- On anticipe que cette tendance devrait se maintenir et atteindre 10 000 m³ en 2022
- Quant au marché résidentiel, le volume des conversions est passé d'environ 4 000 m³ au début des années 2000 à environ 3 000 m³ l'année dernière
- On anticipe que cette tendance devrait se maintenir et atteindre près de 2 000 m³ en 2022
- Les facteurs qui expliquent cette diminution du volume moyen sont:
 - La conversion des clients « low hanging fruit » et qui sont donc facilement convertissables du point de vue du client ou d'Énergir
 - Les changements de comportement qui favorisent une consommation plus intelligente et qui sont dus notamment à l'efficacité énergétique

Volume de conversion moyen

2001-2022p; en m³ par vente (gauche affaires; droite résidentiel)



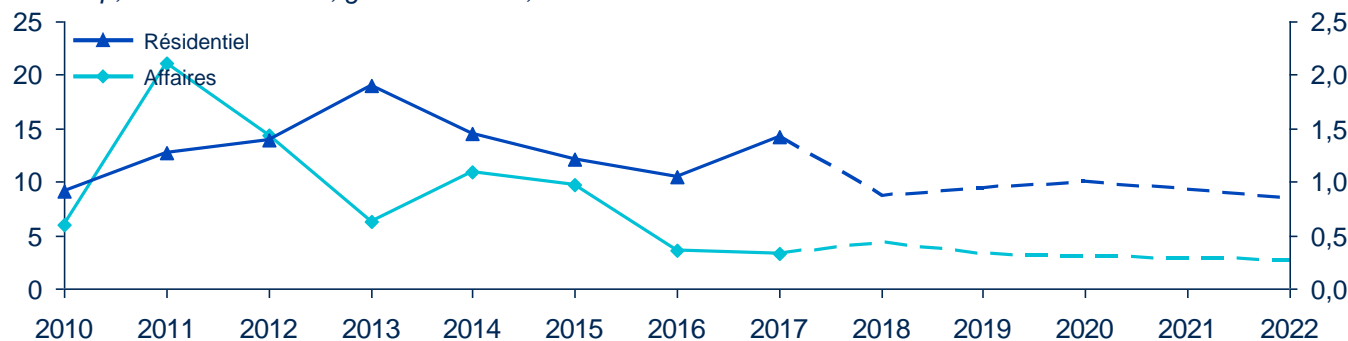
Les volumes moyens de conversion sont en constante diminution

Perspective 5 ans des ventes en volume de conversions mazout

- Les volumes totaux de gaz naturel provenant de vente en conversion mazout devraient diminuer progressivement
 - Pour atteindre 850 000 m³ en 2022 pour le marché résidentiel
 - Pour atteindre 2 700 000 m³ en 2022 pour le marché affaires
- Le volume total en gaz naturel représenterait ainsi 20,9 Mm³, soit l'équivalent de 21,7 ML de mazout léger
- Ces conversions seraient responsables d'environ 20 % de l'effort nécessaire pour respecter les engagements prévus jusqu'en 2022 par la Politique énergétique 2030, soit similaire à la contribution d'Énergir entre 2013 et 2016

Prévision des volumes de ventes en conversion mazout d'Énergir

2010-2022p; en millions de m³; gauche affaires; droite résidentiel



Sources : Énergir

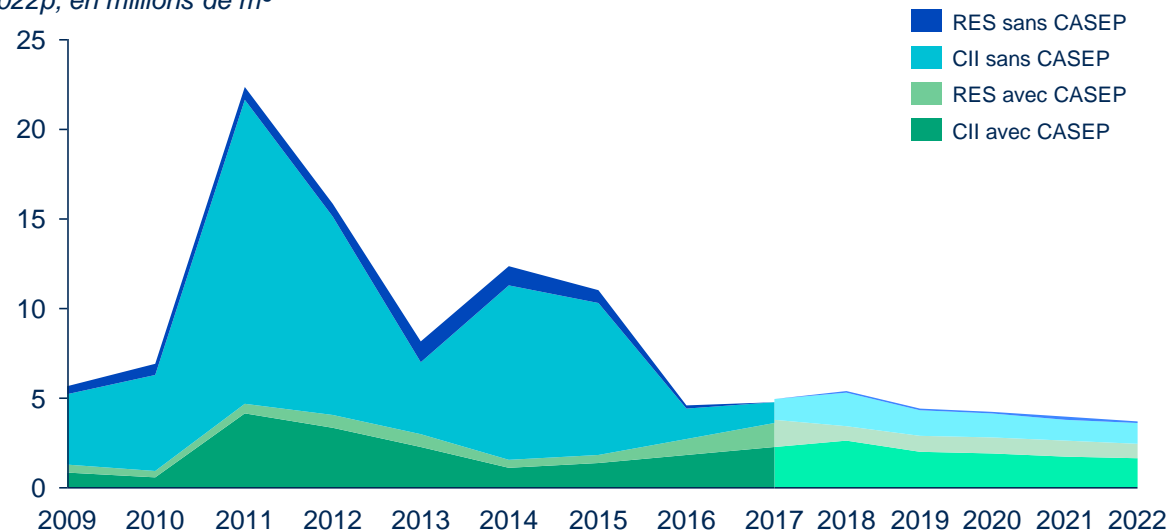
En 5 ans, Énergir envisage convertir l'équivalent de 21,7 ML de mazout

Perspective 5 ans de la part des ventes en conversion mazout qui reçoit des aides financières du CASEP

- Depuis 2011, les volumes de ventes en conversion mazout sans CASEP n'ont cessé de diminuer
- Jusqu'en 2015, elles représentaient environ 80 % des volumes
- Depuis 2016, la majorité des ventes se font avec CASEP, soit environ les 2/3 des volumes

Prévision des volumes de ventes en conversion mazout avec et sans CASEP

2009-2022p; en millions de m³



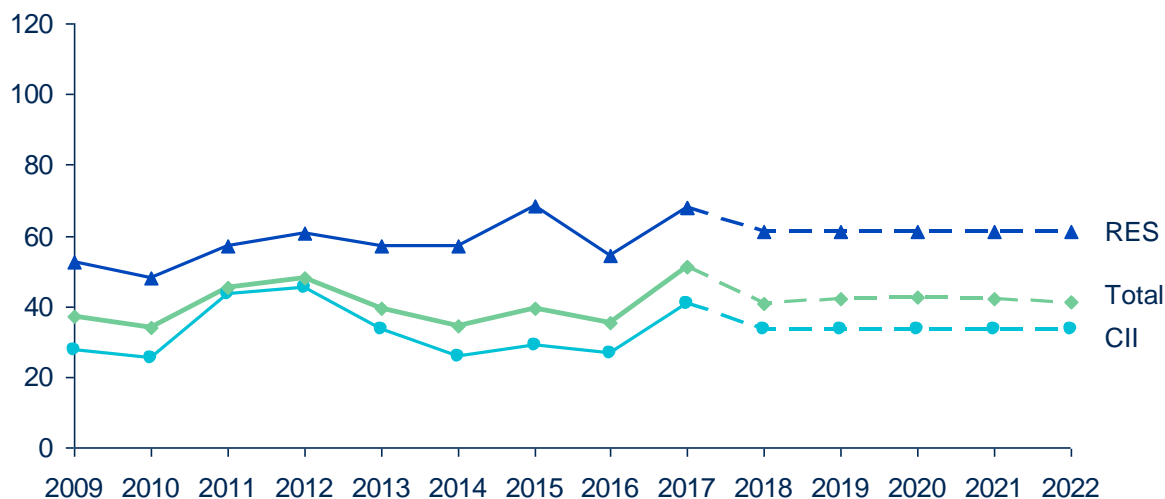
Depuis 2016, la majorité des conversions mazout reçoivent du CASEP et il est attendu que cette situation se poursuive au cours des prochaines années

Perspective 5 ans des ratios $\text{¢}/\text{m}^3$ du CASEP signé moyen

- Depuis 2011, le ratio du marché résidentiel est demeuré stable avec en moyenne $60 \text{ ¢}/\text{m}^3$
- Alors que le ratio du marché affaires est plus volatile, il a diminué entre 2011 et 2016 pour remonter en 2017
- Comme la pondération des aides totales est davantage liée aux ventes CII, l'impact sur le $\text{¢}/\text{m}^3$ moyen total est davantage refléter par la tendance CII

Prévision ratio du CASEP signé moyen par marché

2009-2022p; en $\text{¢}/\text{m}^3$



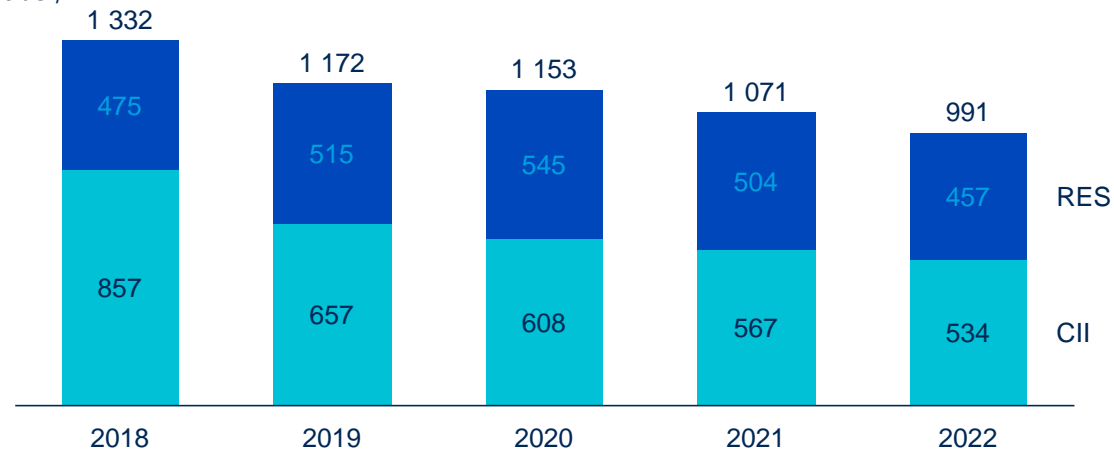
Le $\text{¢}/\text{m}^3$ du CASEP signé moyen a légèrement augmenté en 2017, mais il est attendu que les ratios moyens de 2016 et 2017 soient représentatifs des prochaines années

Perspective des signatures en CASEP pour les 5 prochaines années

- Les hypothèses utilisées proviennent des volumes prévus qui incluent un effritement du potentiel de conversion et une baisse tendancielle des volumes moyens
- La part des ventes en conversion nécessitant du CASEP pour chacun des marchés est représentative de la moyenne des années récentes 2016 et 2017
- Le ratio $\text{¢}/\text{m}^3$ considéré pour chacun des marché est représentatif de la moyenne des années récentes 2016 et 2017

Prévisions du CASEP signé par marché

2018-2022; en milliers de \$



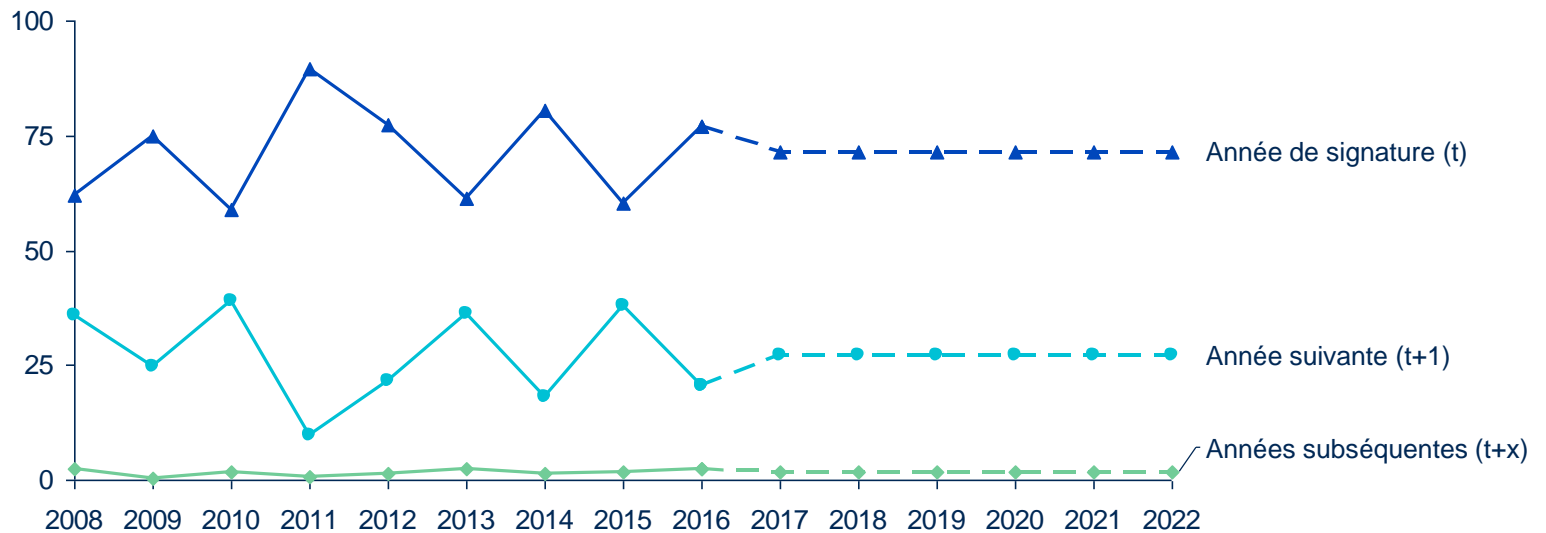
Sur la base d'hypothèses réalistes, les besoins pour la conversion de mazout léger dans les marchés RES et CII dépassent le 1 M\$ en CASEP signé pour au moins les 4 prochaines années

Perspective des signatures vs le versement des montants du CASEP

- Les montants du CASEP signé sont versés en moyenne
 - À 71 % au cours de la même année
 - À 27 % l'année suivante
 - À moins de 2 % après 2 ans

Délai entre la signature et le versement du CASEP

2008-2022p; en pourcentage (%)



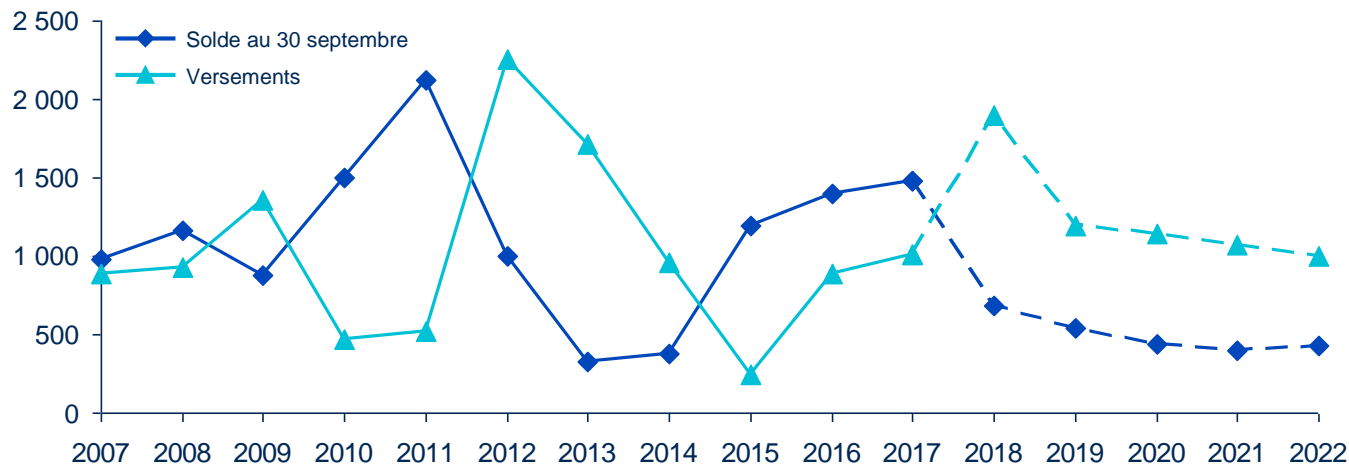
Plus du quart des montants signés dans une année est versé l'année suivante

Perspective des besoins en CASEP pour les 5 prochaines années

- Les hypothèses utilisées proviennent du solde du CASEP au 30 septembre 2017, des ventes engagées en 2017, des prévisions de ventes de 2018 à 2022 et de la répartition historique des versements du CASEP signé
- La prévision des soldes prend pour hypothèse que l'enveloppe de 1 M\$ du CASEP est renouvelée chaque année pour la période 2018 à 2022

État des soldes et montants versés du CASEP

2007-2022p; en milliers de \$



Sur la base d'hypothèses réalistes, les besoins pour la conversion de mazout léger dans les marchés RES et CII dépassent le 1 M\$ en CASEP versé pour au moins les 4 prochaines années

Conclusion de la 1^{re} partie : Réponses aux enjeux soulevés et perspective des besoins du CASEP



- Le nombre de participants n'est pas en diminution alors qu'en 2017, il est parmi les plus élevés des 10 dernières années
- La moyenne des aides du CASEP versées sont d'un peu plus de 1 M\$ annuellement depuis 2007 et bien que le solde du fonds fluctue, il est en moyenne relativement constant (2017 n'est pas atypique)
- Les ratios du CASEP versé sont en diminution constante depuis 2011, mais les prévisions d'Énergir pourraient être améliorées
- En moyenne, le programme CASEP coûte 19 \$/tonne GES évité et se compare avec les autres programmes qui visent la réduction des GES
- Sur la base d'hypothèses réalistes, les besoins en regard du programme CASEP pour la conversion de mazout léger dans les marchés RES et CII dépassent le 1 M\$ pour au moins les 4 prochaines années

Le fonds du CASEP est un outil efficace de déplacement des énergies polluantes dans les secteurs résidentiel et CII et permet de contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales de réduction des GES

energir

le
nouveau
Gaz
Métro

**Deuxième partie :
Éclaircissement
quant aux modalités
d'attribution et
proposition CT2019**



Dans sa décision, D-2017-094, « la Régie ordonne à Énergir de tenir une séance de travail pour traiter de son fonctionnement du CASEP et de son avenir dans le but de présenter, pour adoption, un nouveau programme et ses modalités au prochain dossier tarifaire.

Les thèmes suivants doivent faire partie de la séance de travail :

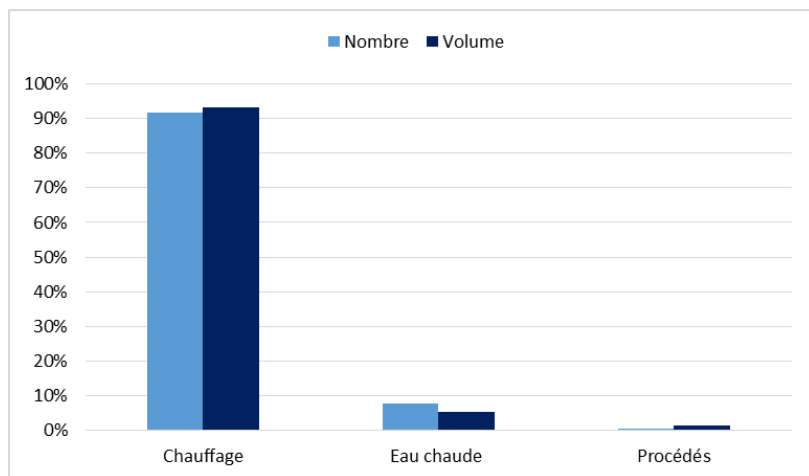
- évolution du nombre de participants
- ratios d'aide offerts
- coûts de conversion vers le gaz naturel
- période de retour de l'investissement.

Le CASEP est octroyé pour des appareils qui font principalement du chauffage de l'espace et du chauffage de l'eau

La chaudière est l'appareil le plus populaire

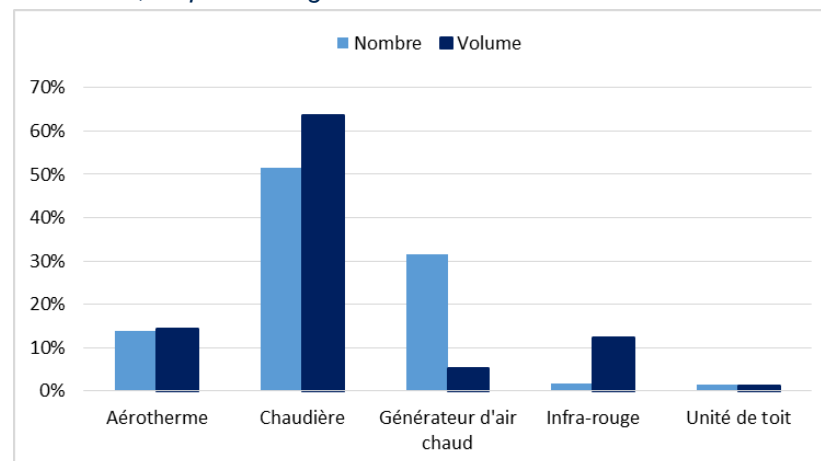
Application des appareils mazout convertis au gaz naturel

2014-2016, en pourcentage



Type d'appareil de chauffage

2014-2016, en pourcentage



Prédominance de l'utilisation du CASEP pour convertir des appareils de chauffage

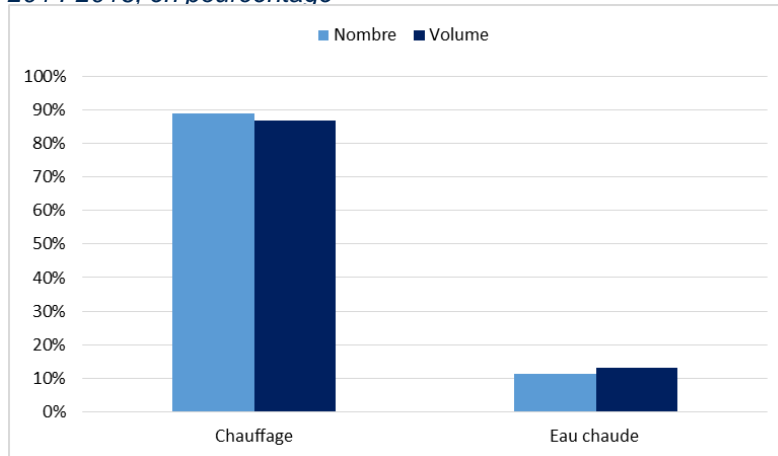
Marché Résidentiel

Les appareils de chauffage sont les principaux appareils convertis du mazout vers le gaz naturel, ils sont suivis de ceux pour le chauffage de l'eau chaude

Les appareils de chauffage les plus populaires sont la chaudière et le générateur d'air chaud

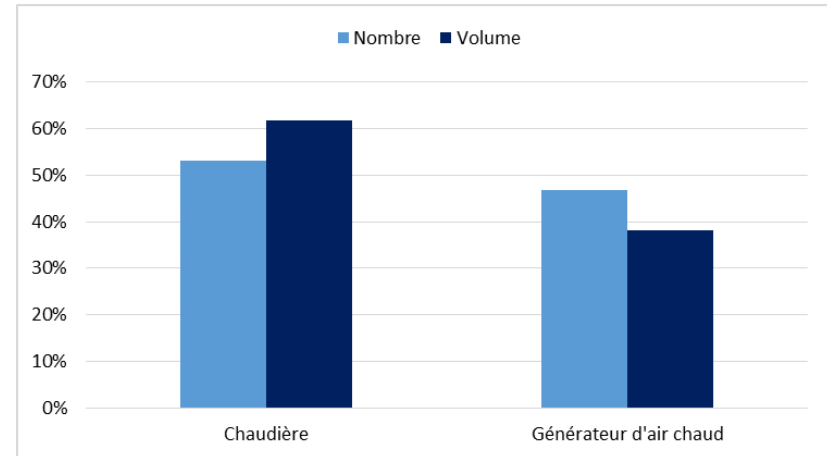
Application des appareils mazout convertis au gaz naturel

2014-2016, en pourcentage



Type d'appareil de chauffage

2014-2016, en pourcentage



Le chauffage est la principale application convertie au gaz naturel. Parts de marché presque égales pour le générateur d'air chaud et la chaudière

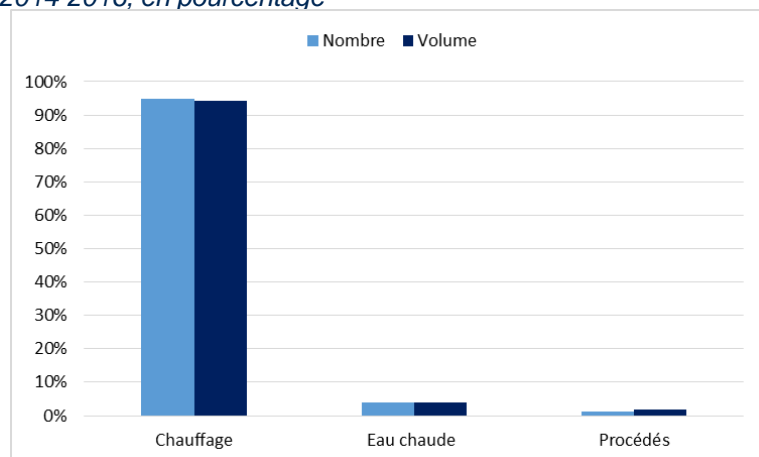
Marché Affaires

Diversité plus grande des appareils utilisés pour produire le chauffage de l'espace. Les autres types d'applications demeurent négligeables.

Prédominance de conversion de la chaudière au mazout

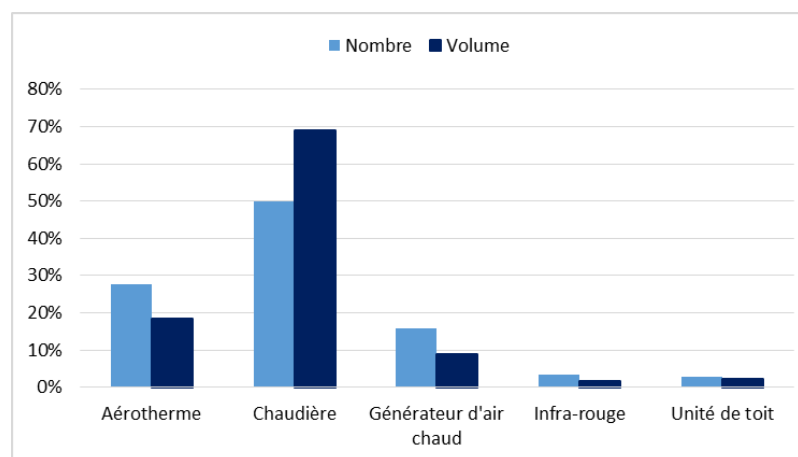
Application des appareils mazout convertis au gaz naturel

2014-2016, en pourcentage



Type d'appareil de chauffage

2014-2016, en pourcentage



Le chauffage est dominant au niveau des conversions mais l'appareil le plus populaire est la chaudière

Coût de conversion des appareils au mazout vers le gaz naturel



Les coûts considérés pour l'attribution de l'aide financière du CASEP visent les coûts totaux d'achat de l'appareil et de son installation. Ces coûts correspondent :

- Achat du nouvel appareil
 - Acheminement de l'appareil à son point d'installation
 - Démantèlement de l'appareil existant
 - Démantèlement et réparation du mur extérieur
 - Démantèlement de la tuyauterie au mazout
 - Démantèlement du réservoir de mazout
 - Déplacement de l'appareil aux portes du bâtiment
 - Installation du nouvel appareil
 - Nouvelles conduites de gaz naturel
 - Nouvelles pompes pour les chaudières
 - Nouvelles conduites d'évacuation
 - Mise en service du nouvel appareil
- Les coûts en bleu pâle sont spécifiques à la conversion d'appareils consommant du mazout

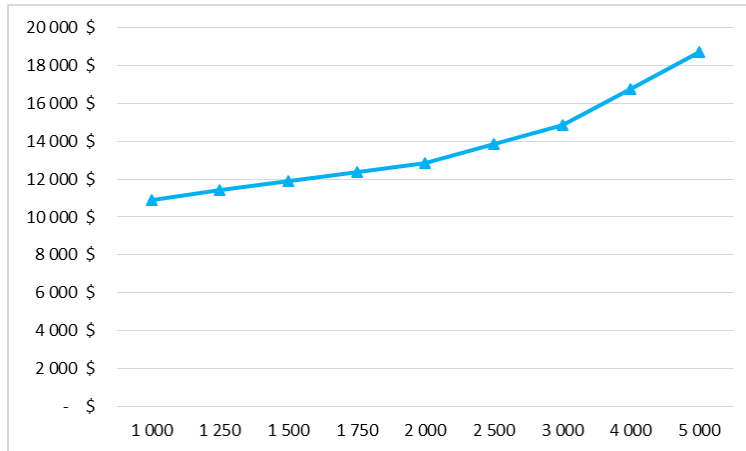
Les conversions d'appareils au mazout sont plus dispendieuses en raison des étapes supplémentaires à réaliser

Marché Résidentiel

La chaudière et le générateur d'air chaud sont les plus présents dans ce marché

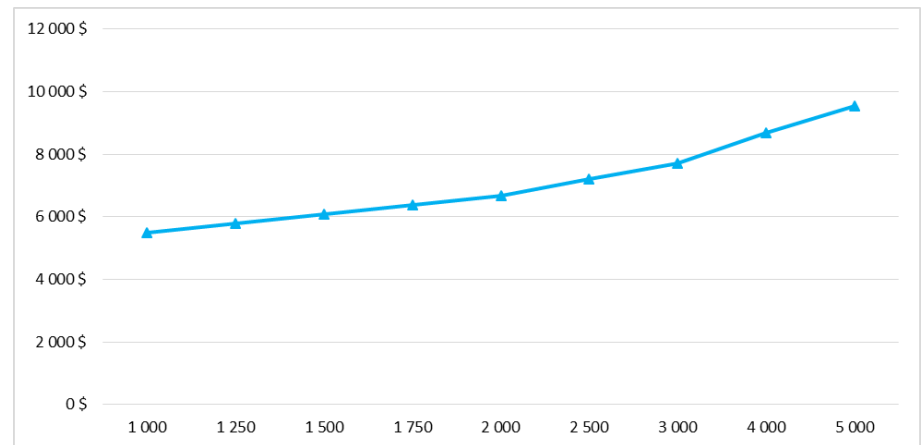
Coûts de conversion pour la chaudière par palier de consommation

Étude d'Éconoler, en dollars



Coûts de conversion pour le générateur d'air chaud par palier de consommation

Étude d'Éconoler, en dollars



Le système de chauffage à l'eau chaude est beaucoup plus dispendieux que celui à air chaud

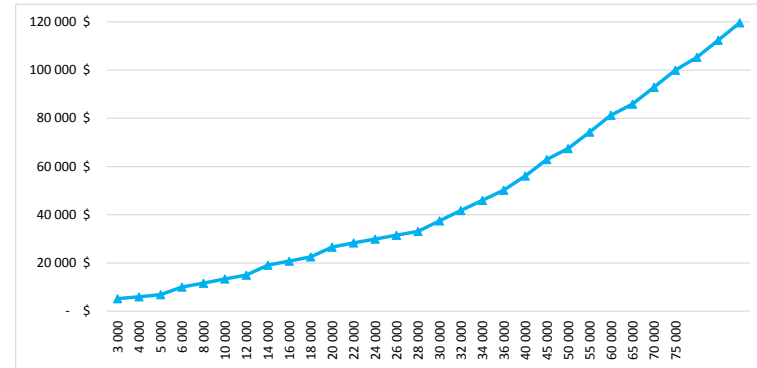
Coût de conversion vers le gaz naturel



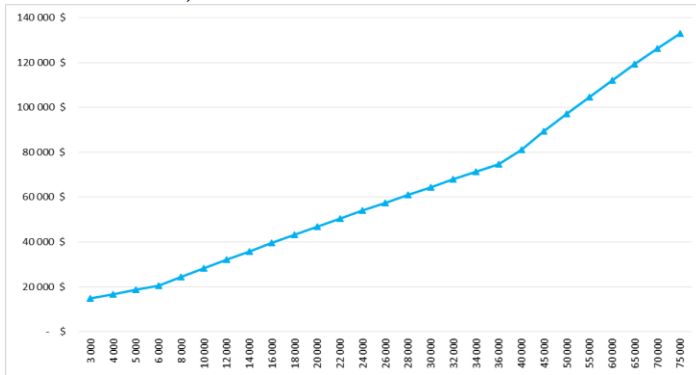
Marché Affaires

La chaudière est l'appareil le plus populaire en conversion, suivi de l'aérotherme et du générateur d'air chaud.

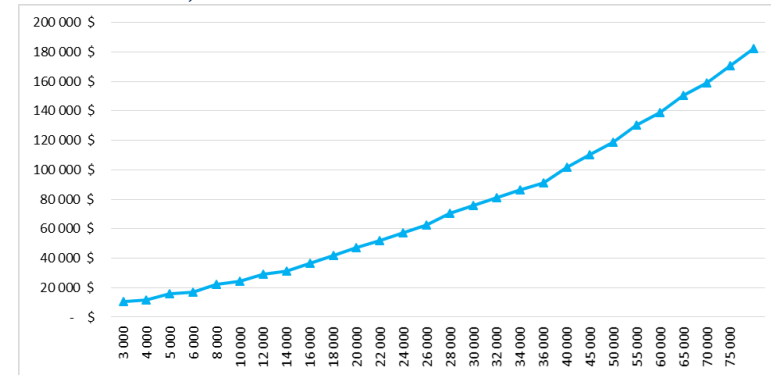
Coût de conversion pour l'aérotherme
Étude Éconoler, en dollars



Coût de conversion pour la chaudière
Étude Éconoler, en dollars



Coût de conversion pour le générateur d'air chaud
Étude Éconoler, en dollars



Tous les appareils ont un accroissement des coûts avec l'augmentation de la capacité

Calcul de l'aide financière CASEP



Bien que par sa nature même le programme CASEP soit un programme social qui vise le déplacement du mazout pour réduire les GES, sa paramétrisation est établie selon des principes commerciaux. L'aide financière du CASEP est donc conçue et calculée en tenant compte de plusieurs facteurs :

- Inciter le client à devancer sa décision d'achat dans le cas d'un appareil de chauffage au mazout qui est souvent encore fonctionnel
- Calibrer les montants d'aides financières selon l'expertise de la force de vente et l'expérience d'Énergir
- Respecter les paramètres du programme
- Utiliser la PRI du client comme facteur indicateur de la justesse et la nature raisonnable de l'aide financière proposée

Plusieurs facteurs influencent le calcul de l'aide financière du CASEP dont l'expertise d'Énergir et la PRI

Règles d'attribution des montants du programme CASEP



Commercialisation du CASEP

- Le CASEP est un outil disponible pour tous les clients désirant remplacer leur appareil au mazout par le gaz naturel et ce, peu importe la présence ou non du réseau gazier
- A l'interne, Énergir a deux approches distinctes et qui dépendent de la présence ou non du réseau de gaz naturel

Clients hors réseau

- Approche au cas par cas

Clients sur réseau

- Approche de masse

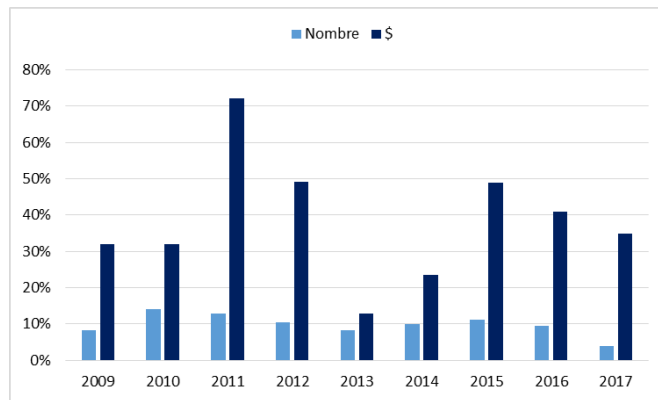
Commercialisation du CASEP selon deux approches distinctes et qui dépendent de la présence ou non du réseau gazier

Clients hors réseau

- Approche au cas par cas
- Utilisation du CASEP pour *réduire la contribution externe pour rendre un projet rentable à l'ensemble des clients existants* tel qu'indiqué dans le texte du programme
- Faible nombre annuel causé par les projets d'extensions qui sont souvent limités
- Montant total d'aide financière très variable d'une année à une autre et dépend de la réalisation des projets

Utilisation du CASEP en nombre et en dollars sur le budget annuel

2009-2017, en pourcentage



Nombre et montants varient selon les opportunités d'affaires qui s'offrent annuellement

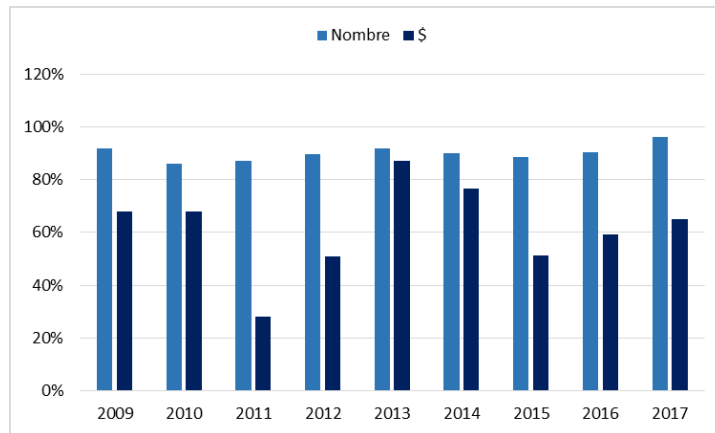
Règles d'attribution des montants CASEP

Clients sur réseau

- Approche de masse; standardisée pour chaque type de clientèle et par utilisation (chauffage ou eau chaude)
- Utilisation du CASEP pour permettre au client de réduire son investissement initial et à Énergir d'atteindre un niveau de rentabilité acceptable
- Nombre important de clients annuellement mais aide financière totale influencée autant par les opportunités d'affaires hors réseau, que par le solde disponible.

Utilisation du CASEP en nombre et en dollars sur le budget annuel

2009-2017, en pourcentage



Les sommes octroyées varient très fortement en fonction du nombre de clients

**Proposition pour la CT
2018-2019 dans le
contexte d'incertitude
quant aux programmes
de conversion
potentiels de TEQ**



Rôle de TEQ

- Soutenir, stimuler et promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques
- Tous les 5 ans, élaborer un Plan directeur présentant les moyens qui permettront d'atteindre les cibles de la Politique énergétique 2030 :
 - Améliorer de 15 % l'efficacité énergétique (priorité No 1)
 - Réduire de 40 % la consommation de produits pétroliers
 - Éliminer l'utilisation du charbon thermique
 - Augmenter de 25 % la production d'énergie renouvelable
 - Augmenter de 50 % la production de bioénergie
- Coordonner la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes et des mesures du Plan directeur
 - 1^{er} Plan couvre la période 2018-2023 et comprend, entre autres, les interventions des Distributeurs

Objectif de TEQ réduire la consommation des produits pétroliers de 40 %

Plan directeur 2018-2023

- Fin janvier 2018 : Énergir transmet à TEQ ses prévisions du PGEÉ
- Fin février 2018 : TEQ transmet une ébauche du Plan transmise à la Table des parties prenantes (TPP)
- Mars 2018 : TEQ reçoit l'avis de la TPP
- Fin mars 2018 : TEQ dépose la version finale du Plan et de l'avis de la TPP au gouvernement
- Date non-définie : TEQ dépose le Plan directeur à la Régie de l'énergie

Climat d'incertitude sur la portée du Plan directeur

- Énergir a tenu des discussions sommaires avec TEQ sur les moyens pour atteindre la cible gouvernementale liée à la consommation de produits pétroliers
- La teneur des actions concrètes retenues par TEQ et du rôle d'Énergir dans leur mise en œuvre ne sont pas encore connus

Contenu Plan Directeur demeure encore inconnu ainsi que la contribution d'Énergir à l'atteinte des cibles

- Le programme CASEP demeure pertinent puisque tous les marchés ont des potentiels de conversion mazout important.
- Des pourparlers sont en cours avec TEQ pour discuter de leur offre de programme dans le cadre du Plan Directeur. La conversion d'énergies à des sources moins polluantes sera certainement un des outils du Plan directeur pour réaliser des économies de GES. TEQ prévoit déposer son Plan Directeur le 31 mars 2018. D'ici ce dépôt, Énergir ne peut présumer du contenu du Plan Directeur à l'égard des programmes de conversion
- Le CASEP est limité actuellement à certains produits polluants et pourrait être étendu à des produits moins polluants tel que le propane
- Énergir propose de reconduire tel quel le CASEP puisqu'il subsiste pour l'année 2019 un contexte d'incertitude au niveau des programmes de conversion potentiels que TEQ pourrait développer
- Énergir propose de se pencher sur de nouvelles modalités du programme CASEP une fois que les orientations du Plan directeur auront été adoptées

Proposition de reconduire le CASEP pour 2019 et, à la suite du dépôt et à l'approbation du Plan Directeur de TEQ, de revisiter les actions envers le CASEP